



Collection Dossiers FQCCL



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir



**L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE
EN CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE LOISIR**

COLLECTION DOSSIERS FQCCL

Novembre 2004

Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2
Téléphone : (418) 686-0012
Télécopieur : (418) 686-0021
Courriel : fqccl@qccl.org
Site Web : www.fqccl.qc.ca
Portail : www.milieudevie.org

Point de service à Montréal

Téléphone : (514) 252-3341

Ce livre a été rendu possible grâce à la participation du Fonds national de la formation et de la main-d'oeuvre



* Dans le présent document, la forme masculine est employée pour alléger le texte.

REMERCIEMENTS

La Fédération tient à remercier chaleureusement les membres du comité qui ont contribué à la réalisation du présent document.

Guy Demers

Jean Duval

Lise Henry

Andrée Jean

Guylaine Lévesque

Jocelyne Nadeau

Julie Noël

PRÉFACE

L'approche communautaire en centre communautaire de loisir s'inscrit dans une collection d'ouvrages et de dossiers visant à supporter le développement des centres communautaires de loisir (CCL) et des organismes partenaires. Bien que reprenant des exemples des centres communautaires de loisir, ce document s'adresse à tous les organismes d'action communautaire qui supportent la prise en charge et adoptent une approche communautaire.

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir est un regroupement d'organismes d'action communautaire autonome qui supporte le développement des individus, des familles et des communautés locales par les moyens privilégiés du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire.

Pierre Vigeant
directeur général

INTRODUCTION

En juin 2003, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir tenait un important congrès d'orientation. Les centres communautaires de loisir (CCL) membres de la Fédération se dotaient alors d'un cadre de référence qui les définit et qui présente notamment leurs caractéristiques, leurs objectifs et leurs moyens d'action.¹

Tel que présenté au Cadre de référence, le centre communautaire de loisir est constitué à l'initiative des gens d'une communauté ou d'un quartier. Sa mission et ses orientations sont déterminées par ces personnes réunies au sein d'instances qui fonctionnent selon des règles démocratiques. L'action du centre vise à soutenir le développement des individus, des familles et de la collectivité et ceci, à différents points de vue : social, économique, culturel et autres.

À l'opposé d'un organisme spécialisé dans un domaine quelconque, le centre communautaire de loisir travaille avec une approche généraliste qui lui permet de répondre aux divers besoins de la communauté locale. Il élabore des projets et des programmes qui favorisent le développement du *pouvoir d'agir* de ses membres et de la collectivité.

Les moyens d'action du centre communautaire de loisir, largement présentés dans leur cadre de référence et dont il sera question un peu plus loin, sont le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire. S'il est vrai de dire que le loisir communautaire est une activité de loisir jumelée à une approche communautaire, il est également vrai d'affirmer que l'approche communautaire a permis notamment de définir le loisir communautaire.

Bien qu'il présente quelques notions théoriques qui entourent le concept de l'approche communautaire, le présent document le fait avec un souci constant d'appliquer ces notions à ce qui se vit en centre communautaire de loisir. Tout autre organisme communautaire pourra aussi y trouver son compte.

Voyons ce qui en est de l'approche communautaire en CCL !

¹ Le « *Cadre de référence des centres communautaires de loisir fédérés – Perspectives et engagements* » est présenté en annexe 1.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Préface	ii
Introduction	iii
L'approche communautaire	
Un peu d'histoire	1
Nature et but de l'approche communautaire	2
Postulats de base	3
Valeurs et attitudes	7
Moyens d'action en CCL	7
Retombées de l'approche	10
Défis de l'approche communautaire en CCL	12
Impliquer les gens dans l'action	14
Conclusion	17
ANNEXE 1 : Cadre de référence des centres communautaires de loisir	18
ANNEXE 2 : Concertation et partenariat en CCL	27

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

« *L'approche communautaire replace les individus et les communautés au cœur de l'action.*² »

UN PEU D'HISTOIRE

Au Québec, le concept d'approche communautaire est relativement nouveau. On s'intéresse particulièrement à l'approche communautaire au début des années 1970, avec la venue des centres locaux de santé communautaire (CLSC). Tout en s'appliquant à l'ensemble des services offerts, cette approche devait permettre à ces nouveaux établissements, les CLSC, d'exercer efficacement leur mission.

En centre communautaire de loisir, l'appellation « approche communautaire » est aussi relativement récente. Toutefois, cette approche y était exercée avant même qu'elle ne soit nommée ou reconnue comme telle au Québec. Depuis belle lurette, les CCL sont l'un des éléments de la vie communautaire de leur quartier !

Les premiers patros québécois, les ancêtres des CCL d'aujourd'hui, ont vu le jour au début du vingtième siècle. Leur action visait non pas « le loisir pour le loisir », mais le loisir comme déclencheur de réflexion, de solidarité et de cohésion sociale³. Vinrent les « centres de loisir ». Ils se sont implantés là où les besoins étaient les plus criants, au cœur des quartiers défavorisés ou à proximité immédiate de ceux-ci. Tout comme il en est des patros, leur action débordait le cadre strict du loisir. Puis, au milieu des années 1970, des groupes de citoyens mettent sur pied des « centres d'éducation populaire » qui s'imposèrent rapidement comme des ressources essentielles et des moteurs de la vie communautaire de leur quartier. Ces centres ouvrirent de nouvelles perspectives en combinant loisir communautaire et éducation populaire.⁴

Pour en connaître davantage sur l'intervention communautaire, le lecteur peut en référer à un ouvrage de Louis Favreau⁵. Au terme d'une recherche terrain menée à la fin des années 1980, l'auteur livre une réflexion sur le mouvement populaire et communautaire. Son étude tend à démontrer que ce mouvement prend un tournant significatif sur plusieurs questions, notamment celui de l'économie sociale, du regroupement des femmes et des jeunes autour d'enjeux liés à leur communauté locale, etc.

² Pavillon du Parc, *L'approche communautaire – Guide de référence* (http://www.pduparc.qc.ca/Valeurs/approche_communautaire1.htm)

³ FQCCL. Congrès d'orientation – *Cahier du participant*, section 12, p.1.

⁴ Ibid., p. 2

⁵ FAVREAU, L. *Mouvement populaire et intervention communautaire – de 1960 à nos jours*. Le Centre de formation populaire et les Éditions du Fleuve, Montréal, 1989, 307 p.

Plus récemment, Henri Lamoureux et al.⁶ ont publié un ouvrage dont la première partie situe le contexte historique et éthique de l'action communautaire. Le lecteur pourra aussi se familiariser, entre autres, avec l'aspect méthodologique des pratiques communautaires ainsi que les divers moyens et outils qui y sont rattachés. Une lecture critique de l'état des pratiques d'action communautaire est également proposée.

NATURE ET BUT DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Il n'existe pas véritablement de consensus sur la nature de l'approche communautaire. Certains auteurs la décrivent comme une stratégie d'intervention ou, encore, une façon de faire. D'autres l'associent à une philosophie. Quoiqu'il en soit, en centre communautaire de loisir, on en retient la définition suivante.

« L'approche communautaire est une stratégie d'intervention qui mise sur le potentiel des individus, des réseaux sociaux, des groupes, des communautés et des ressources issues d'elles pour prendre en main leurs problèmes sociaux et de santé ; stratégie d'intervention qui cherche à procurer du pouvoir, à fournir des moyens et du support pour que se réalise ce potentiel. »⁷

L'approche communautaire a pour but⁸ de:

- Renforcer la capacité des personnes et des communautés à maintenir et à améliorer leurs conditions de vie en valorisant la solidarité et la coopération.
- Augmenter la capacité des personnes à se situer en interdépendance avec leur milieu et leur communauté.

Les centres communautaires de loisir considèrent que l'approche communautaire vise à :

- favoriser la prise en charge par la population de son développement ;
- supporter la participation des citoyens dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

⁶ LAMOUREUX, H. et al. *La pratique de l'action communautaire*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 1998, 448 p.

⁷ BOURQUE, D. *L'approche communautaire en devenir*, CLSC Seigneurie de Beauharnois. Valleyfield, Québec, 1987, 71p.

⁸ FÉDÉRATION DES CLSC, *Le traitement en première ligne des demandes individuelles d'aide en CLSC selon une approche communautaire*. Guide de référence, nov. 1991.

POSTULATS DE BASE

L'approche communautaire rejoint les valeurs des centres communautaires de loisir qui se reconnaissent dans quatre postulats de base⁹. Ce sont les suivants :

1. une communauté est composée d'éléments interdépendants qui représentent des ressources formelles et informelles d'aide et d'entraide ;
2. toute personne appartient à une communauté avec laquelle elle entretient des relations d'interdépendance ;
3. toute personne est un être social qui a un potentiel de développement ;
4. la vie communautaire passe par des lieux d'interaction et de rassemblement.

1. UNE COMMUNAUTÉ EST COMPOSÉE D'ÉLÉMENTS INTERDÉPENDANTS QUI REPRÉSENTENT DES RESSOURCES FORMELLES ET INFORMELLES D'AIDE ET D'ENTRAIDE.

Les individus qui vivent sur un même territoire, par exemple dans un même quartier, forment une communauté. Les personnes y sont liées les unes aux autres par la proximité géographique et par le voisinage. Elles peuvent l'être aussi par la parenté, par le métier, par l'étape de vie familiale, par les conditions socioéconomiques, etc. Ces divers liens constituent des réseaux où se créent des relations d'interdépendance. Dans cette communauté, s'enracine le centre communautaire de loisir.

Une même personne peut ainsi appartenir à une communauté géographique et faire partie de plusieurs réseaux. Ce sont généralement des réseaux sociaux flexibles, décentralisés et informels d'aide et d'entraide. Ils constituent les mécanismes premiers et naturels de réponse aux besoins individuels, familiaux et sociaux des personnes.

⁹ CLSC Seigneurie Beauharnois, *Quelques définitions de l'approche communautaire*, Valleyfield, 1987.

LES RÉSEAUX FORMELS ET INFORMELS D'AIDE ET D'ENTRAIDE¹⁰

Réseau primaire	Les proches aidants, dont les membres de la famille, les amis et les voisins.
Réseau secondaire (organisations locales et régionales)	<p>Le réseau secondaire informel dont les comités de quartier, les groupes d'entraide, les bénévoles, les associations de parents, les clubs sociaux et les autres services disponibles dans la communauté tels que le logement, le transport, les loisirs, les épiceries, les banques, etc.</p> <p>Le réseau secondaire formel (institutions de proximité telle l'école, etc.) dont les services offerts par les organismes communautaires, par les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, le monde du travail, les commissions scolaires, les centres de la petite enfance, les centres jeunesse, les services judiciaires, les municipalités, etc.</p>
Réseau tertiaire (organisations provinciales)	Les organisations provinciales, dont les fédérations, les différents ministères et les médias.

L'approche communautaire propose un équilibre entre, d'une part, la prise en charge des besoins par la communauté, les familles et les ressources bénévoles et, d'autre part, la prise en charge par l'État.

« La connaissance de la communauté est posée comme condition essentielle à la réalisation de l'approche communautaire... Connaître la communauté, c'est connaître les réseaux formels, les ressources communautaires, la dynamique des réseaux sociaux informels, les manières de vivre communautaires, l'histoire de la communauté, sa culture.¹¹

Les centres communautaires de loisir connaissent les multiples facettes de leur quartier, de leur ville. Les capacités et les limites de chacune des ressources qui constituent les réseaux d'aide et d'entraide sont prises en considération dans la planification de leur action.

¹⁰ Pavillon du Parc, *L'approche communautaire – Guide de référence*, p. 3 (Tableau adapté par la FQCCL).

¹¹ FAVREAU, L., M. ROBITAILLE, D. TREMBLAY. *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1992, p.196

Pour connaître leur communauté locale, tant au plan qualitatif que quantitatif, les centres communautaires de loisir peuvent compter sur différents outils. Ils utilisent entre autres « *Opération Quartier* ». Cet outil leur permet de travailler **avec** les personnes de la communauté locale à mettre en oeuvre des moyens pour répondre aux besoins qu'elles ont identifiés. Au cours des dernières années, les CCL ont aussi produit un portrait qualitatif de leur milieu et fait ressortir les liens existant entre les réalités vécues et leur action.

Aux yeux des centres communautaires de loisir, il importe non seulement de connaître, mais aussi de mettre à profit les réseaux d'entraide déjà existants.

2. TOUTE PERSONNE APPARTIENT À UNE COMMUNAUTÉ AVEC LAQUELLE ELLE ENTRETIENT DES RELATIONS D'INTERDÉPENDANCE.

Appartenir à une communauté, c'est interagir avec les différents éléments qui la composent et, forcément, être en relation d'interdépendance. *Les relations d'interdépendance que la personne entretient avec sa communauté contribuent au développement de son sentiment d'appartenance et de son identité sociale*¹².

Dans le cadre d'une approche communautaire, l'analyse du problème vécu par un individu ne tient pas uniquement compte des caractéristiques personnelles, mais aussi des caractéristiques sociales, économiques, politiques et culturelles de la communauté à laquelle il appartient. Ainsi, la nature et la qualité des relations que la personne entretient avec sa communauté sont des éléments à considérer dans le processus d'analyse d'une problématique ou d'une réalité quelconque.

Parce que le centre communautaire de loisir est milieu de vie, les relations que les personnes entretiennent en CCL contribuent au développement de leur sentiment d'appartenance. Des interactions positives et riches peuvent ainsi conduire une personne à exercer, seule ou avec d'autres, une influence déterminante dans son milieu pour une meilleure qualité de vie. L'animateur en CCL fait lui aussi partie de la réalité sociocommunautaire de la personne, c'est-à-dire de son réseau. Il n'en est pas un élément extérieur.

Les centres communautaires de loisir reconnaissent l'importance de briser l'isolement, de travailler à mettre les gens en lien les uns avec les autres et de favoriser le maintien de relations significatives.

¹² Pavillon du Parc, *L'approche communautaire - Guide de référence*, p. 2

3. TOUTE PERSONNE EST UN ÊTRE SOCIAL QUI A UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Chaque personne possède des ressources, des compétences et des aptitudes qui favorisent son propre développement et celui de sa communauté. Lorsqu'une approche communautaire est mise en œuvre, la personne prend conscience de sa valeur et devient davantage capable d'exprimer ses besoins. Cela ne veut pas dire toutefois qu'elle est tenue de se débrouiller seule et de trouver, par elle-même, toutes les solutions à un problème.

Pour favoriser le développement individuel et la contribution d'une personne au développement de sa communauté, le centre communautaire de loisir mise sur cette capacité qu'elle a d'entrer en relation et d'échanger avec d'autres. Permettre aux personnes de rêver ou de se voir vivre autrement, les aider à utiliser leur énergie et leur créativité, sont des façons de faire des CCL qui redonnent de l'espoir et les remettent en contact avec leur potentiel.

En centre communautaire de loisir, on met en perspective les forces et les talents des personnes. On suscite l'échange entre individus de manière à ce que chacun mette son potentiel au service des autres.

4. LA VIE COMMUNAUTAIRE PASSE PAR DES LIEUX D'INTERACTION ET DE RASSEMBLEMENT

Pour qu'une communauté s'organise et s'anime, elle doit pouvoir compter sur des lieux publics où les personnes peuvent se rencontrer, créer des liens avec les autres et mettre en commun leurs besoins et leurs expériences.

Tous les centres communautaires de loisir se définissent d'abord comme un milieu de vie. On y constate une attention aux personnes qui y évoluent, une mise en relation des gens qui le fréquentent ainsi qu'une visibilité et une crédibilité du CCL dans le quartier ou dans la communauté locale¹³.

¹³ Fréchette, L. *À propos de la spécificité des centres communautaires de loisir*, GÉRIS, Université du Québec à Hull, 2000, p. 26.

Le centre communautaire de loisir offre un milieu de vie ouvert à l'ensemble des membres de la collectivité. Ce milieu de vie est un lieu d'accueil, de regroupement, de solidarité, d'échange et d'implication qui crée un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre non contraignant et convivial¹⁴.

VALEURS ET ATTITUDES

Pour atteindre les buts qu'elle poursuit, l'approche communautaire s'appuie sur des principes qui exigent l'adhésion à des valeurs telles l'entraide, la justice et l'égalité¹⁵. Elle prône également des valeurs de solidarité et de coopération.

En CCL, les relations de type hiérarchique sont à éviter. L'adhésion à des valeurs de solidarité et de partage se traduit dans l'ensemble des actions et des comportements du personnel. Les animateurs, notamment, travaillent à ce que s'établissent des relations les plus égalitaires possible entre les personnes.

MOYENS D'ACTION EN CCL

Favoriser le développement intégral de la personne et la prise en charge des citoyens dans leur communauté locale, voilà un objectif important des centres communautaires de loisir. Pour atteindre cet objectif, ils privilégient les moyens du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire.¹⁶

¹⁴ FQCCL. *Cadre de référence des centres communautaires de loisir fédérés- Perspectives et engagements*, 2003, p.2.

¹⁵ FAVREAU, L., M. ROBITAILLE, D. TREMBLAY. *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1992, p.198

¹⁶ Voir *Cadre de référence des centres communautaires de loisir fédérés- Perspectives et engagements*

Les lignes suivantes mettent en relief quelques-uns des éléments qui définissent ces moyens d'action. On y trouvera des similitudes avec ce qui a été présenté jusqu'à maintenant sur l'approche communautaire.

LE LOISIR COMMUNAUTAIRE

« Le *loisir communautaire*, c'est une activité de loisir **jumelée à une approche communautaire**. En mettant **les gens en réseau**, cette approche du FAIRE AVEC permet de créer un milieu de vie et d'accroître le **sentiment d'appartenance** à l'égard du centre communautaire de loisir. Le loisir communautaire favorise la **reconnaissance des forces** de chacun... ; il n'a pas de visée économique »¹⁷.

« Tout organisme de loisir prépare une programmation de ses activités que l'on appelle, en jargon du milieu, « offre de services ». Il s'agit d'un ensemble d'activités offertes en tenant compte des goûts et des intérêts de la population. Le loisir communautaire est, lui aussi, planifié et organisé. Les CCL invitent leurs membres à entrer dans une logique de coproduction du loisir, c'est-à-dire à de « faire avec ».

Faire avec, c'est inviter à prendre la parole, donner les moyens d'initier des activités nouvelles, soutenir l'autoorganisation et faire une place dans les instances décisionnelles ».¹⁸ Un centre communautaire vit du dynamisme de ses membres qui s'impliquent bénévolement à tous les niveaux de décision, tant à la programmation des activités, la sélection du personnel, l'élaboration des budgets et des orientations qu'au contrôle de son administration. *Faire avec*, c'est aussi fonctionner par comité !

L'ÉDUCATION POPULAIRE

En **éducation populaire**, les démarches d'apprentissage, d'activités éducatives et de réflexion critique permettent aux personnes :

- de se donner les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne ;
- d'être mieux en mesure de se réaliser personnellement ;
- d'**améliorer** ou de **transformer leurs conditions de vie** et de travail.¹⁹

Les centres d'accès communautaire Internet (CACI) et l'alphabetisation sont des exemples éloquentes de démarches d'éducation populaire.

¹⁷ Ibid, p. 3

¹⁸ FRÉCHETTE, L. *Quand le loisir et le développement social se croisent : Étude du Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville*, Cahier du Géris, UQO, 2002, p. 26-27.

¹⁹ FQCCL. *Cadre de référence des centres communautaires de loisir fédérés- Perspectives et engagements*, 2003, p.3.

Plusieurs centres communautaires de loisir ont mis sur pied un CACI qui, non seulement facilite l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), mais permet à tous de partager de l'information. Le CACI est aussi un moyen d'éviter que ne se creuse un « fossé technologique » qui, inévitablement, devient un nouveau facteur d'exclusion pour les personnes qui n'ont pas accès aux TIC. Les centres communautaires de loisir accompagnent et supportent les gens dans l'appropriation des TIC en fournissant de l'aide dans leur exploration, leurs recherches ou leurs travaux.

L'alphabétisation est un autre moyen utilisé par les centres communautaires de loisir pour que des personnes puissent notamment améliorer leurs conditions de vie. Les activités d'alphabétisation ciblent les adultes. Elles leur donnent accès à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul de base et leur permettent ainsi de devenir des citoyens à part entière.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE

« L'**action communautaire** en centre communautaire de loisir... renvoie à des actions augmentant la maîtrise des situations auxquelles... [des] personnes sont confrontées...en vue de **modifier leurs conditions de vie ou de revitaliser leur milieu**. »²⁰

Le centre communautaire de loisir exerce une action communautaire quand...

- il est point de référence des premiers recours en situation de violence familiale ou d'itinérance ;
- il met en place un service de popote roulante et favorise le maintien à domicile ;
- il accueille les jeunes dans les ateliers d'aide aux devoirs ;
- il redistribue les dons par un comptoir vestimentaire ;
- il met en place un service de dépannage de meubles ;
- il offre un service de support à la déclaration d'impôt ;
- il récupère les surplus d'un repas qu'il achemine pour redistribution aux enfants et familles du quartier ;
- il accueille des enfants pour le dîner pendant la période scolaire ;
- etc.²¹

²⁰ Ibidem

²¹ FQCCL. « *Les centres communautaires de loisir fédérés de Québec, Une action sociocommunautaire incontournable* », Document de positionnement stratégique, avril 2001, p.6.

RETOMBÉES DE L'APPROCHE

Dans la poursuite des buts qu'elle se fixe d'améliorer les conditions et la qualité de vie des individus, des groupes et des collectivités, l'approche communautaire amène diverses retombées. Elles concernent la personne elle-même, le personnel et le gestionnaire de CCL ainsi que la communauté. Les tableaux suivants font état des retombées de l'approche communautaire.

RETOMBÉES POUR LA PERSONNE
Grâce à l'approche communautaire, la personne...
<ul style="list-style-type: none">... est reconnue comme ayant du potentiel.... est accompagnée dans sa recherche de solutions.... est active dans une situation donnée.... a du pouvoir dans une démarche de résolution de problème (détermination de l'objectif, choix des ressources, etc.).... obtient une réponse adaptée à ce qu'elle est, à sa culture.... crée des liens et des solidarités.... augmente son sentiment d'appartenance à la communauté.... fait des apprentissages transférables.... conserve ou augmente sa confiance et sa dignité.... est plus informée des enjeux politiques.
Toutefois, l'approche communautaire...
<ul style="list-style-type: none">... entraîne un abandon de la démarche par les gens qui veulent être pris en charge.... déçoit les personnes qui préfèrent des solutions immédiates et non participatives.

RETOMBÉES POUR LE PERSONNEL EN CCL

Grâce à l'approche communautaire, le personnel en CCL ...

- ... voit son sentiment d'impuissance diminué.
- ... partage la responsabilité du changement.
- ... agit sur un processus et non sur un contenu.
- ... élargit la portée de son intervention à un réseau.

Toutefois, le personnel...

- ... doit surmonter le fait que les gens ont généralement peu confiance aux « non professionnels ».

RETOMBÉES POUR LE GESTIONNAIRE DE CCL

Grâce à l'approche communautaire, le gestionnaire de CCL

- ... dispose d'un outil qui favorise la concertation avec les ressources de la communauté et qui facilite le développement de plans d'intervention.
- ... voit les liens de son équipe se resserrer.

Toutefois, le gestionnaire de CCL...

- ... doit répondre aux attentes et faire de la gestion (ex. : Emploi Canada, écoles, etc).
- ... doit surmonter l'impression d'inefficacité qu'entraîne la réalisation d'actions à long terme.

RETOMBÉES POUR LE MILIEU

Grâce à l'approche communautaire, le milieu...

... voit la qualité de son tissu social amélioré.

... peut compter sur des personnes davantage conscientes de leurs propres pouvoirs et capables d'exprimer leurs besoins.

Toutefois, le milieu...

... doit résister aux risques d'une exploitation à outrance de ses personnes bénévoles».

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE...

- ... agit sur les causes et non seulement sur les symptômes.
- ... accroît les chances d'atteindre des résultats.
- ... diminue la récurrence régulière des mêmes demandes des participants.
- ... diversifie les rôles et les activités professionnelles.
- ... valorise et reconnaît la compétence des ressources de la communauté.

DÉFIS DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE EN CCL

Pour une approche communautaire réussie, les centres communautaires de loisir doivent relever plusieurs défis. Certains d'entre eux méritent de s'y attarder particulièrement. Ce sont les suivants :

- Cerner les réalités locales ;
- Impliquer les gens dans l'action ;
- Travailler avec ;
- Travailler ensemble.

CERNER LES RÉALITÉS LOCALES

Mettre en œuvre une approche communautaire en CCL exige du centre communautaire qu'il soit en lien constant avec sa communauté locale pour bien en cerner les réalités. C'est tout un défi, car ces réalités peuvent évoluer rapidement. À cet égard, les participants, qui sont les antennes du centre dans la communauté, sont invités à échanger et à partager leurs perceptions avec les responsables du CCL.

STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE

Pour avoir une bonne connaissance des réalités sociales, économiques et politiques du milieu, il faut...

...des réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui se vit dans le milieu ?
- Qui sont les principaux acteurs et que connaissent-ils de la réalité des gens, du rôle du CCL ?
- Quels impacts ont les décisions politiques sur la qualité de vie des citoyens et sur le développement du quartier ?
- Quels sont les enjeux sociaux et économiques liés à la situation de l'emploi, du logement, du loisir, etc. ?

IMPLIQUER LES GENS DANS L'ACTION

Le travail avec le réseau informel d'aide et l'implication des gens dans l'action est un autre défi des CCL. Avec les personnes bénévoles notamment, il est essentiel de respecter leur rythme d'intégration dans les fonctions qu'elles choisissent d'effectuer, de partager l'information pertinente avec elles et de les supporter.

STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE

Pour favoriser l'implication bénévole des personnes, il faut...

- Développer la solidarité et créer des liens par des rencontres formelles et informelles permettant à des gens qui ont des intérêts ou des besoins communs de se rencontrer.
- Promouvoir le travail collectif et mettre sur pied des comités composés de personnes concernées par une situation, par exemple lors d'activités de financement, d'organisation de fêtes de quartier ou d'activités spéciales du centre, etc.

TRAVAILLER AVEC

Certains croient que travailler en utilisant une approche communautaire, c'est une façon de réduire le personnel ou de remplacer des employés par des personnes bénévoles. Il s'agit là d'une erreur. Travailler AVEC les gens est plutôt une manière d'animer les milieux et de faire de l'éducation populaire. Travailler AVEC les gens requiert de l'ouverture et de l'adaptation autant pour les membres que pour le personnel des CCL. Une bonne dose de flexibilité et une communication efficace ne sont pas à dédaigner non plus !

STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE

Pour travailler AVEC les gens, il faut...

...être à leur écoute

- Prendre le temps d'accueillir les personnes, d'écouter leurs réalités et de les amener à se considérer comme parties prenantes à l'action du CCL.
- Trouver des moyens de rejoindre les gens qui ne prennent pas la parole : ils ont beaucoup à partager.

...susciter la prise de parole

- Faire de l'animation en utilisant une approche démocratique²².
- Inviter les personnes de la communauté locale à participer à l'assemblée générale annuelle du CCL.
- Développer divers moyens de communication à l'intérieur du CCL (boîte à suggestions, journal interne, etc.).

...Identifier les caractéristiques communes aux besoins identifiés

- Favoriser la formation de groupes de deuil, de clubs de marche, etc.
- Faciliter les échanges de services de garde, la participation à des cuisines collectives, etc.

...reconnaître les capacités, les acquis et le potentiel de chacun

- Aider les gens à reconnaître leurs forces et le pouvoir qu'ils ont sur leur vie et celle de leur communauté en nommant leurs capacités et leurs compétences.
- Accepter que chaque personne possède des acquis qui lui sont propres et qui influencent ses comportements.
- Respecter le rythme des personnes ainsi que leur manière de solutionner leurs difficultés.

²² On peut se procurer le manuel *Animation et approche démocratique* à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir. (Voir Portail des CCL : www.milieudevie.org - section La Fédération/publications/outils/Collection Dossiers FQCCL)

TRAVAILLER ENSEMBLE

Les centres communautaires de loisir sont l'une des composantes qui constituent le réseau secondaire formel d'aide présent dans une communauté. Ils exercent leur action avec d'autres organisations telles les commissions scolaires, les centres jeunesse, le monde du travail, etc. Il va sans dire que chacun de ces partenaires possède des expériences diverses et un bagage de connaissances qui lui est propre. Travailler ensemble, par exemple s'entendre sur les résultats à atteindre, pose des défis importants autant pour les CCL que pour les collaborateurs.

STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE

Pour travailler ensemble à maintenir et à améliorer les conditions de vie des membres de la communauté locale, il faut...

- Partager l'information.
- Investir dans le processus plutôt que dans les solutions.
- Remettre en question, au besoin, des pratiques, des actions et des attentes.
- Travailler en collaboration avec les autres organismes tout en reconnaissant les forces et le potentiel de chacun.
- Inclure, dans des comités de travail, les membres de la communauté locale concernés par une réalité vécue.

CONCLUSION

Être des lieux de référence et d'appartenance, et non pas seulement des lieux de distribution de services sociaux publics, voilà l'une des forces importantes des centres communautaires de loisir ! Bien ancrés dans les territoires, quartiers ou petites municipalités où ils se sont développés, les centres communautaires de loisir sont des endroits où les membres de la communauté locale peuvent entretenir des rapports interpersonnels significatifs. Les centres communautaires favorisent l'intégration des gens dans leur communauté en offrant un milieu où ils peuvent s'engager bénévolement et devenir participants d'un projet collectif.

Les centres communautaires de loisir ne sont pas seulement ancrés géographiquement, ils le sont aussi socialement. Alors qu'ils sont fréquentés par des personnes de toutes les conditions sociales et économiques, les familles y trouvent aussi leur place. La présence d'un centre communautaire de loisir dans une communauté contribue à contrer l'isolement et l'exclusion. C'est par le loisir que le centre communautaire agit sur les facteurs de risque et de vulnérabilité dans un contexte non menaçant et non marginalisant. C'est en fédération que les centres communautaires de loisir partagent une réflexion sur les réalités sociales, qu'ils en analysent les enjeux et en relèvent les défis.

Dans les centres communautaires de loisir, c'est la qualité de vie des gens de la communauté locale qui compte !

**Cadre de référence
des centres communautaires
de loisir fédérés**

Perspectives et Engagement

CADRE DE RÉFÉRENCE

DES CENTRES COMMUNAUTAIRES

DE LOISIR FÉDÉRÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR

Un centre communautaire de loisir est un organisme d'action communautaire autonome²³ constitué à l'initiative des gens d'une communauté ou d'un quartier. Sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations sont déterminées par des personnes issues de cette communauté et réunies au sein d'instances qui fonctionnent et qui délibèrent selon des règles démocratiques.

Fortement enraciné dans sa communauté locale, le centre est un milieu de vie; il intervient notamment dans les domaines du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire. Il est porteur d'un projet de société qui vise le bien-être des personnes, des familles et des collectivités, l'ouverture au monde, la justice et l'équité, la paix et le développement durable.

OBJECTIFS

L'action du centre vise à soutenir le développement des individus, des familles et de la collectivité et ce, à différents points de vue: social, économique, culturel et autres. À cette fin, le centre élabore et organise des activités, des projets et des programmes qui favorisent le développement du pouvoir d'agir²⁴ de ses membres et de la collectivité.

De plus, le centre encourage et soutient les initiatives du milieu qui correspondent à ses objectifs, à sa mission et à ses principes. Il peut administrer tout mandat, programme ou activité compatibles avec ses objectifs et ses principes. Il peut aussi s'associer ou collaborer avec d'autres entités pour élaborer ou réaliser divers projets, programmes ou activités.

²³ On trouvera les critères de reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome à la section « Documents de références ».

²⁴ Voir le texte sur l'empowerment communautaire à la section « Documents de références ».

CARACTÉRISTIQUES

Le centre offre un milieu de vie ouvert à l'ensemble des membres de la collectivité. Ce milieu de vie est un lieu d'accueil, de regroupement, de solidarité, d'échange et d'implication qui crée un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre non contraignant et convivial.

Le centre travaille selon une approche généraliste; son action est multidimensionnelle, c'est-à-dire multidisciplinaire, multiclientèle et multisectorielle. Les gens qui participent aux activités, ou qui y œuvrent à titre de bénévoles, le font de façon volontaire.

MOYENS D'ACTION

Un centre communautaire de loisir a comme moyens d'action privilégiés le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire.

Le loisir communautaire est un moyen d'action primordial des centres communautaires de loisir. Son terrain d'intervention se situe au point de rencontre des grandes préoccupations des Québécois et des Québécoises: santé et services sociaux, éducation, services communautaires, développement local, etc.

Le loisir est qualifié de communautaire en raison de l'objectif de contribution au développement social qui traverse l'action des centres dans leur milieu. Les centres communautaires de loisir reconnaissent la valeur en soi du loisir sous ses différentes formes. Le loisir est l'occasion pour les personnes de pratiquer des activités ludiques, sportives, culturelles, de plein air et scientifiques de leur choix, de rencontrer et connaître d'autres personnes dans un climat de convivialité. Les centres animent cependant le loisir de façon à ce que les activités, non seulement répondent aux besoins des personnes et des familles, mais habilitent les participants à contribuer au développement social de leur quartier ou de leur collectivité locale. En suscitant la participation active des gens, qu'ils soient participants ou bénévoles, les centres communautaires de loisir les invitent à se découvrir des qualités et des compétences, à expérimenter la solidarité et à s'organiser en vue de promouvoir le développement social de leur milieu²⁵.

²⁵ Texte inédit de Lucie Fréchette (2003).

L'éducation populaire autonome est l'ensemble des démarches d'apprentissage, d'activités éducatives et de réflexion critique par lesquelles les personnes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail et qui visent, à court, moyen ou long terme, une prise en charge familiale, sociale et économique²⁶.

Ces démarches permettent aux personnes :

- de se donner les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne;
- d'être mieux en mesure de se réaliser personnellement;
- d'améliorer ou de transformer leurs conditions de vie et de travail;

L'action communautaire en centre communautaire de loisir désigne un ensemble de pratiques visant à inscrire les personnes, qui vivent des problèmes ou éprouvent des besoins communs, dans un processus de participation sociale. Elle renvoie à des actions augmentant la maîtrise des situations auxquelles ces personnes sont confrontées et favorisant leur organisation en vue de modifier leurs conditions de vie ou de revitaliser leur milieu. En centre communautaire de loisir, on élabore ainsi des stratégies et actions qui favorisent²⁷ notamment :

- le développement social;
- l'enracinement dans la communauté et le resserrement des liens collectifs;
- la participation active à la vie sociale et l'exercice actif de la citoyenneté;
- la création et l'animation d'espaces de délibérations et de vie associative démocratique;
- l'amélioration du tissu social et des conditions de vie;
- le renforcement des potentiels individuels et collectifs;
- les actions ou les interventions contre l'exclusion et contre la pauvreté;
- la réponse aux nouveaux besoins qui peuvent apparaître dans le milieu;
- l'innovation dans la recherche de la justice sociale et de l'équité.

²⁶ Extrait d'un document produit par InterCep (2002) « Définition de l'éducation populaire : notre mission ».

²⁷ Texte inédit de Lucie Fréchette (2003).

PRINCIPES

Les principes suivants guident l'action du centre ainsi que les gestes et les comportements de ses administrateurs, de ses dirigeants, de son personnel et de ses membres lorsqu'ils participent aux activités du centre, lorsqu'ils le représentent ou lorsqu'ils agissent en son nom.

1. Le centre met de l'avant le respect des personnes et la promotion de l'égalité entre elles, la participation active du plus grand nombre, ainsi que le développement de pratiques démocratiques. Son action est guidée par une préoccupation constante du développement durable de la collectivité. Il fait la promotion de la justice sociale et de la paix.
2. Sous réserve des contraintes qui peuvent être inhérentes à certains projets, programmes ou activités, le centre offre ses services à tous, quels que soient leur origine ethnique, leur couleur, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur état civil, leur âge, leur religion, leurs convictions politiques ou leur condition sociale.
3. Le centre se préoccupe de prendre position sur toute question d'intérêt public dans le cadre de la poursuite de ses objectifs et de sa mission. Il appuie l'adoption de législation et de mesures qui favorisent la participation active des citoyens à la vie démocratique, le développement social et communautaire, l'équité et le plein emploi, ainsi que l'accès pour tous à des services publics gratuits et de qualité adaptés à leurs besoins.
4. Le centre suscite, encourage, favorise et supporte l'action bénévole. L'implication bénévole doit être volontaire. Les tâches confiées aux personnes bénévoles doivent correspondre à leurs compétences, à leurs attentes, à leurs besoins et à leur disponibilité.
5. Le centre prend les mesures nécessaires pour que le travail de ses employés ainsi que l'implication bénévole de ses membres constituent pour ces personnes une expérience qualifiante et valorisante.
6. Le style et les méthodes de gestion du centre doivent favoriser l'implication active des employés et des personnes bénévoles et leur participation à l'élaboration des orientations, des projets et des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.

7. Tout en pratiquant une politique de saine gestion, le centre favorise le développement économique local, en considérant les moyens suivants:
 - à prix équivalents et à services comparables, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises et de personnes ayant leur résidence ou leur place d'affaires à l'intérieur des limites de son territoire;
 - à compétences équivalentes, l'embauche de personnes ayant une appartenance au milieu;
 - la création et le maintien d'emplois durables et de qualité.
8. Le centre offre un milieu de vie et de travail libre de comportement violent, de discrimination ou de harcèlement.
9. Dans ses relations financières ou contractuelles avec ses partenaires publics ou privés, le centre s'assure de respecter sa mission et de conserver la liberté de déterminer ses approches, ses pratiques et ses orientations.
10. Le centre s'assure que ses locaux, ses services ainsi que ses activités et programmes soient facilement accessibles et ce, tant du point de l'accessibilité physique qu'en ce qui concerne les horaires et les coûts.
11. Le centre informe la collectivité de ses services, de ses activités et de ses programmes. Il lui rend compte de ses réalisations et la consulte régulièrement à propos de ses projets. À l'écoute des besoins de la collectivité, il réserve un accueil généreux aux projets de cette dernière.
12. Le centre favorise la concertation entre les personnes, les entreprises, les organismes et les institutions qui vivent ou interviennent sur son territoire. Il participe activement aux regroupements, tables de concertation et autres instances semblables qui ont des orientations et qui poursuivent des objectifs similaires aux siens ou dont les travaux peuvent intéresser le centre ou la collectivité. Il travaille à tisser des liens de solidarité durables et de complémentarité avec l'ensemble du milieu.
13. Le centre s'assure que toutes les personnes qui participent à ses activités ou qui utilisent ses services sont incitées à participer activement à sa vie associative et au fonctionnement de ses instances décisionnelles.
14. Tout en maintenant une approche généraliste, le centre voit à ce que toutes les personnes qui y œuvrent reçoivent la formation spécialisée dont elles ont besoin.
15. Le centre s'assure du respect de la vie privée des employés, des personnes bénévo-

les, des gens qui participent à ses activités et des membres. Il s'assure aussi que tous les renseignements personnels les concernant soient protégés.

16. Le centre s'assure que les travaux et les discussions de ses instances consultatives et délibérantes se déroulent dans un climat de respect des personnes et de solidarité et selon des règles qui protègent à la fois le droit de la majorité à décider et celui de la minorité à se faire entendre.

ENGAGEMENT

DE LA FEDERATION QUEBECOISE

DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

ET DE SES MEMBRES

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et ses membres confirment leur engagement à contribuer au développement du pouvoir d’agir des individus, des familles et des collectivités. Les moyens privilégiés sont le loisir communautaire, l’éducation populaire et l’action communautaire.

Ils entendent être porteurs d’un projet de société qui vise le bien-être et le développement des personnes, des familles et des collectivités, l’ouverture au monde, la justice et l’équité, la paix et le développement durable.

Ils sont solidaires des démarches qui visent l’adoption de législation et de mesures qui favorisent la participation active des citoyens à la vie démocratique, le développement social et communautaire, l’équité et le plein emploi, ainsi que l’accès pour tous à des services publics gratuits et de qualité adaptés à leurs besoins.

Ils croient:

- à l’importance de pratiquer une approche généraliste dont l’action multidimensionnelle prend en considération toutes les facettes de la vie des individus et des collectivités;
- au caractère volontaire devant guider toute participation aux activités;
- à une collaboration avec les autres acteurs du milieu qui met de l’avant les intérêts des citoyens.

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir s’engage à soutenir, sur la base des principes énoncés ci-dessous, l’action des centres communautaires de loisir ainsi que les gestes et les comportements de leurs administrateurs, de leurs dirigeants et de leur personnel lorsqu’ils les représentent ou lorsqu’ils agissent en leur nom.

Les centres communautaires de loisir fédérés s'engagent à:

- offrir des milieux de vie et de travail accueillants, conviviaux, ouverts à tous et libres de comportement violent, de discrimination ou de harcèlement;
- offrir des services, des programmes et des activités variés et de qualité, adaptés aux besoins et aux intérêts des personnes, des familles et des communautés locales, et qui s'inscrivent dans une perspective de développement social;
- rendre accessibles leurs locaux et leurs activités au plus grand nombre;
- inciter les personnes qui participent aux activités ou qui utilisent leurs services à participer activement à la vie associative et au fonctionnement de leurs instances décisionnelles;
- promouvoir le respect des personnes et l'égalité entre elles, la participation active du plus grand nombre, ainsi que le développement de pratiques démocratiques;
- créer un climat de respect des personnes et de solidarité pour que les travaux et les discussions de leurs instances consultatives et délibérantes se déroulent selon des règles qui protègent à la fois le droit de la majorité à décider et celui de la minorité à se faire entendre;
- susciter, encourager, favoriser et soutenir l'action bénévole;
- faire en sorte que le travail des employés et l'implication des personnes bénévoles constituent pour ces personnes une expérience qualifiante et valorisante;
- favoriser, par le style et leur méthodes de gestion, l'implication active des employés et des personnes bénévoles, leur participation à l'élaboration des orientations, des projets et des programmes ainsi qu'à leur évaluation;
- assurer le respect de la vie privée des employés, des personnes bénévoles, des personnes qui participent à leurs activités et des membres et s'assurer aussi que tous les renseignements personnels les concernant soient protégés;
- faire en sorte que toutes les personnes qui y oeuvrent reçoivent la formation spécialisée dont elles ont besoin;
- respecter leur mission et conserver la liberté de déterminer leurs approches, leurs pratiques et leurs orientations dans leurs relations financières ou contractuelles avec leurs partenaires publics ou privés;
- privilégier l'achat de biens et de services auprès d'entreprises et de personnes ayant leur résidence ou leur place d'affaires à l'intérieur des limites de leurs territoires, privilégier aussi l'embauche de personnes ayant une appartenance au milieu, ainsi que créer et maintenir des emplois durables et de qualité.

CONCERTATION ET PARTENARIAT EN CCL

Le centre communautaire de loisir est, naturellement et de manière autonome, un acteur de premier plan du réseau social d'une communauté. Il va sans dire que l'approche communautaire en CCL ne peut se réaliser à sa pleine mesure sans une concertation étroite ou une relation de partenariat entre le centre communautaire de loisir et les différents organismes qui constituent les réseaux d'aide d'une communauté.

CONCERTATION OU PARTENARIAT ?

Dans le langage courant, les centres communautaires de loisir utilisent fréquemment l'appellation « partenariat » pour nommer les relations qu'ils entretiennent lorsque, en collaboration avec d'autres organismes, ils partagent leur analyse d'une situation ou qu'ils cherchent des solutions à des problèmes. Pourtant, il s'agit là davantage de concertation que de partenariat.

QUELQUES DISTINCTIONS²⁸

La concertation est un processus volontaire, plus ou moins formel et plus ou moins décisionnel, de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus communs, rassemblant des acteurs sociaux, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques économiques et sociales. Les mandats peuvent être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants.

Le partenariat : projet conjoint à partir d'un engagement contractuel entre différents acteurs sociaux – que l'on nomme partenaires – dont la mission, les objectifs, les moyens d'action et la durée sont précisément définis. L'engagement est contraignant, avec des responsabilités précises, des mandats, des ressources et des structures organisationnelles pour les réaliser.

²⁸ Ninacs, W.A. (1998). *Concertation et partenariat: définitions, conjoncture et quelques enjeux*, conférence inaugurale, colloque, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, Trois-Rivières.

Établir une concertation, c'est échanger, s'informer, établir des stratégies et participer activement à des projets correspondant aux orientations du CCL. Établir une concertation n'implique pas d'engagement sous forme de contrat entre le centre communautaire de loisir et les autres collaborateurs.

Établir une relation de partenariat, c'est s'entendre, par exemple avec l'école, pour que le centre communautaire de loisir accueille les jeunes du primaire et prévoit une activité d'animation avec eux à l'heure du dîner. L'entente de partenariat pourrait prévoir alors que l'école prête un gymnase et des équipements au CCL pour des groupes précis de personnes.

Quoiqu'il en soit, certaines mesures doivent être prises pour que la concertation ou le partenariat soit un succès.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Pour réussir une démarche de concertation ou de partenariat, des conditions s'appliquent. Ce sont les suivantes :

- la reconnaissance, de part et d'autre, des compétences et du potentiel de chacun des collaborateurs ;
- la mise en œuvre de rapports ouverts et respectueux ;
- la volonté réciproque de réussir ;
- des rôles connus de tous et acceptés ;
- des réseaux de communication efficaces ;
- du temps et de la disponibilité.

Les relations établies entre les centres communautaires de loisir et les autres acteurs des milieux communautaire, municipal, scolaire et gouvernemental favorisent une juste analyse des réalités du milieu et permettent d'agir avec la population à l'amélioration de ses conditions de vie.